



## DÉCISION DU MAIRE N° 2025-31

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Service des Affaires Culturelles et Associatives

**Objet : Contrat de cession pour un spectacle présenté par « La compagnie de Ci de La » pour représentation d'un spectacle jeune public**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22

**Vu** le Code de la commande Publique ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la volonté de proposer un spectacle jeune public dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**Considérant** le projet de contrat de cession présenté par La compagnie de Ci de La prévoyant l'organisation d'un spectacle jeune public le mercredi 25 février 2026 à 15h00 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

### Décide

**Article 1 :** De signer avec La compagnie de Ci de La dont le siège est situé 45, quai Gabriel Péri – 94340 Joinville le pont, représentée par Annonciade PLECY agissant en qualité de présidente, le contrat de cession qui fixe les modalités d'accueil du spectacle qui aura lieu le mercredi 25 février 2026 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Article 2 :** que le montant de la cession est de 950 €TTC (neuf cent cinquante euros) ;

**Article 3 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville ;

Expédition en sera adressée à Monsieur le préfet des Yvelines

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 02 juin 2025



**Le Maire**

1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté  
de communes Gally-Mauldre

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 02 juin 2025  
Document rendu exécutoire le 02 juin 2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20250603-2025-31-AR  
Date de réception préfecture : 03/06/2025